

Séance du Conseil municipal du 19 janvier 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 13 janvier 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 26

L'an deux-mille vingt-trois et le dix-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

24 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
MANTOUX	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD		

03 Membres absents excusés :

GIRIN	HODZIC	BEGUE	
-------	--------	-------	--

02 Pouvoirs :

GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
BEGUE	Donne pouvoir à	COMMUN

Délibération n° 20230119-6/ 7.6.6 Tarifs

TARIFICATION DE L'ECOLE DE LA CULTURE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2023

Les tarifs de l'Ecole de la Culture sont inchangés depuis sa création en 2018.

Afin de prendre en compte notamment le coût des intervenants, je vous propose d'augmenter les tarifs comme suit à compter de septembre 2023 :

Tarifs actuels		Nouveaux tarifs	
Marcylois	Extérieurs	Marcylois	Extérieurs
80 €	96 €	85 €	102 €

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- VALIDE la tarification proposée, à savoir 85€ pour les Marcylois et 102€ pour les extérieurs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Nicolas MOULARD.



Délibération n° 20230119_6 du 19/01/2023
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 02/02/2023
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 03/02/2023